

L'ÉCOLOGIE POLITIQUE

I- Généralité :

Comme d'autres disciplines, l'écologie contribue à une **redéfinition** des **rapports** de la **société** avec la **nature**. La pensée écologique « relève de la **philosophie** en tant que réflexion sur les **valeurs** qui fondent l'organisation d'une société » et cette réflexion écologique établit un lien entre la science écologique et l'action publique.

L'**écologisme** participe à la diffusion des **concepts** écologiques tout en recherchant dans l'écologie une certaine forme de **légitimation** de son action.

Les militants des mouvements, dits écologiques, allant des **associations** de protection de la nature à l'engagement politique ont des motivations très diverses d'ordre **social, esthétique, éthique ou mystique**. Certains prennent objectivement appui sur les connaissances scientifiques mais d'autres ne retiennent, dans ces connaissances, que l'information nécessaire à l'élaboration de leur argumentation militante.

Autrement dit, la science écologique peut être prise en otage dans des **débats politiques** et philosophiques et servir d'**alibi** dans des luttes de pouvoir.

C'est dans ce contexte que l'écologie a été mise en demeure d'intégrer dans sa démarche les activités humaines et leurs conséquences sur les **espèces** et les **milieux**. « Non décidément, l'écologie ne peut plus être une réflexion sur la nature. Elle ne peut être davantage une réflexion sur l'**homme**. Science des **systèmes**, s'intéressant aux espèces, aux **populations**, aux **communautés**, elle est contrainte désormais pour comprendre leur structure, leur organisation, leur fonctionnement, de se référer en permanence à l'homme et à l'histoire des sociétés » (Lefeuve, 1989).

Jusque là, on peut comprendre que l'écologie ne s'adresse pas qu'à des systèmes « **vierges** », mais concerne également les « **anthropisés** ».

L'écologie est ainsi invitée à mobiliser son expertise pour contribuer aux prises de décisions en matière d'usages et de gestion des ressources et des espèces. Le concept de **biens** et **services** rendus par les écosystèmes croise l'écologie avec l'**économie** (Daily, 1997), et le concept de gestion des écosystèmes propose un cadre élargi de dialogue entre les scientifiques, les citoyens et les gestionnaires. L'approche « **écosystème** » vise tout à la fois à protéger l'environnement, maintenir les écosystèmes en bonne santé, préserver la diversité biologique, et garantir un développement durable. On retrouve là tous les ingrédients du discours actuel sur la conservation des espèces et des milieux.

L'utilisation des scénarios « **catastrophe** » n'est pas propre à l'écologie. Elle fait partie naturellement d'une démarche de sensibilisation initiée, le plus souvent, par des mouvements de protection de la nature. Mais si les écologistes scientifiques ne sont pas toujours à l'origine de ces scénarios, ils les utilisent néanmoins pour affirmer leur légitimité.

Néanmoins, la conséquence immédiate d'une telle approche est la mise en scène d'un affrontement conflictuel entre la **nature** et la **société**. La catastrophe écologique devient synonyme de **dysfonctionnements sociaux**, et les **perturbations** des écosystèmes sont réputées induire en retour des dysfonctionnements sociaux (Fabiani, 1985).

En raccourci, **danger écologique** devient **danger social**. Inversement, **l'équilibre écologique** conduirait à la **paix sociale**. Dans des situations extrêmes, on aboutit à conclure à la nécessité de réduire la population humaine qui encombre le **paysage** et détruit les **milieux naturels**. C'est l'idée selon laquelle l'écologie devrait prendre en charge « **la planification écologique de la biosphère** » (Le breton, 1978).

Les débats autour du **trou d'ozone**, des **changements climatiques**, ou de la **biodiversité** illustrent les liaisons difficiles et les malentendus qui se sont établis entre scientifiques, publics et politiques. Ce sont les scientifiques qui, sur la base de leurs observations, ont alerté l'**opinion publique** et les décideurs sur ces phénomènes. Ils ne faisaient là que leur travail. Mais il paraît difficile d'affirmer péremptoirement que les activités humaines sont responsables d'une érosion sans précédent de la diversité biologique.

Divers mouvements politiques, écologiques, voire religieux, ont utilisé les connaissances acquises pour réclamer des mesures radicales et immédiates, quelles qu'en soient les conséquences sociales et économiques.

Il convient donc de rappeler clairement que ce n'est pas aux scientifiques de proposer les choix sociaux et économiques nécessaires pour réduire l'**effet de serre** et /ou l'érosion de la biodiversité. C'est bien aux politiques de prendre des décisions sur la base des informations dont ils disposent, en sachant que tout n'est pas encore connu et que, si l'on attend, il peut y avoir des conséquences irréversibles. Dans ce contexte, le devoir des scientifiques est de fournir les informations les plus objectives, sous une forme compréhensible pour les différents acteurs sociaux. Ce transfert des connaissances fait partie du métier de chercheur qui doit rendre compte à la société des résultats des recherches qu'elle lui a donné les moyens de réaliser. Là est sa responsabilité pleine et entière.